

Collège: le brevet pourrait être modifié dès la prochaine session

Paris, 12 oct. 2017 (AFP) -

Le brevet, examen passé par tous les collégiens en classe de troisième, devrait être modifié pour la session 2018, selon un projet présenté cette semaine par le ministère de l'Éducation aux syndicats enseignants, a-t-on appris jeudi de sources concordantes.

Ce nouveau brevet, présenté jeudi au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), comporte plusieurs modifications par rapport à la version 2017, elle-même déjà révisée pour prendre en compte la réforme du collège introduite à la rentrée 2016.

La version 2017 se notait sur 700 points : 400 pour le contrôle continu et qui visait à évaluer les connaissances et compétences acquises par les collégiens, et 300 points pour des épreuves passées en juin.

Selon le projet du ministère, le brevet 2018 sera noté sur 800 points : 400 pour le contrôle continu et 400 pour les épreuves finales.

Autre modification, la répartition des points par épreuve : les mathématiques et le français seront désormais notées sur 100 points chacune, celle d'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 50 points, ainsi que celle portant sur les sciences et vie de la Terre, physique-chimie et technologie.

L'épreuve orale (100 points) est maintenue. Mais elle portait sur des enseignements interdisciplinaires en 2017 alors qu'elle pourra aussi porter sur l'enseignement d'histoire des arts en 2018.

Ce projet peut être modifié (ou pas) par des amendements déposés par les membres du CSE.

Le brevet 2017 avait été très critiqué, car nombre d'élèves avaient atteint la moyenne (350 points) avant même d'avoir passé les épreuves écrites.

Pour le syndicat SE-Unsa toutefois, la nouvelle mouture n'est pas un mieux. Il s'agit d'"un diplôme dont l'utilité sociale est quasi-nulle". L'examen "coûte cher et ne sert à rien, ni pour l'orientation ni pour l'insertion professionnelle", déclare Claire Krepper, secrétaire nationale en charge des questions liées au collège.

Elle rappelle que cet examen avait été supprimé pendant les années 80 et qu'"il n'avait manqué à personne".

Pour ses défenseurs, le brevet est une première expérience de passage d'examen pour les jeunes, avant les épreuves du bac.

Le brevet, dont l'ancêtre (le BEPC) a été créé en 1947, est un diplôme qui atteste des connaissances et compétences acquises en fin de collège, selon l'intitulé du ministère de l'Éducation. Passé par des adolescents qui ont pour la plupart 14 ou 15 ans, il se situe donc peu avant la fin de la scolarité obligatoire (16 ans en France).

En juin 2017, quelque 830.000 élèves de troisième avaient passé l'examen : 750.000 pour la version dit "générale" (avec un taux de réussite de 90%) et 80.000 pour le brevet "professionnel" (80% de réussite).

fmp/mig/phc

Afp le 12 oct. 17 à 16 26.